

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Réforme... Ré-
forme... Réforme...

L'hospitalisation
privée aux mains de
la finance

Page 3 : Conséquences de la
suppression des
décrets salariaux

Vos droits

Que la colère monte
plus fort

Page 4 : Quelle mutualité ?

Une rupture des
stocks provoquée

EDITORIAL



Lorsque tu auras ce journal entre les mains, nous serons à quelques jours des élections politiques qui se tiendront à l'issue d'un quinquennat marqué par des renoncements et des désillusions.

Nous devons sortir des politiques d'austérité pour rendre possible l'espoir du progrès social et d'une meilleure vie. Il nous faut une nouvelle politique qui change vraiment nos conditions de vie, qui améliore le montant de nos pensions, qui consolide notre sécurité sociale,...

Si à la CGT nous ne faisons pas de politique, rien ne nous empêche pendant la campagne électorale de peser sur les candidats pour leur imposer de prendre en compte nos légitimes revendications.

Nous sommes face à une droite ultralibérale qui s'attaque à nos droits sociaux et un FN qui continue son entreprise de manipulations.

La méconnaissance de l'Histoire par de larges couches de la population sur la période de la seconde guerre mondiale favorise un regain d'idéologie que l'on aurait pu croire définitivement vaincue.

Nous avons donc un devoir de mémoire pour expliquer les valeurs qui se trouvent dans le programme du Conseil National de la Résistance.

Dans la même période se tiendra le 11^e congrès de l'UCR à Bordeaux où nous aurons l'occasion de faire le point sur les situations des retraités. Depuis plus de 20 ans, les réformes sur les retraites n'ont abouti qu'à une baisse du niveau de vie des retraités. Mais il faut tenir compte aussi du passage de l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires à celle sur l'évolution des prix, ce qui nous a amené à perdre plus de 20% de pouvoir d'achat par rapport au reste de la société.

Au-delà des revendications de pouvoir d'achat, c'est la question du statut du retraité de notre société qui est en jeu.

Salariés, nous avons produit des richesses et versé des cotisations sociales. C'est au nom de ces richesses créées et de ces cotisations sociales versées que nous avons droit à une pension.

Il nous faudra aussi débattre sur une sécurité sociale à 100%, qui soit solidaire, égalitaire, universelle.

Pour conclure, je te propose de travailler au renforcement de notre UFR, avec un objectif de 3000 adhérents en fin d'année, élément indispensable pour construire un rapport de force nécessaire aux luttes sociales.

Michel Camatte

Membre du bureau fédéral - Responsable UFR



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr

▼ RÉFORME... RÉFORME... RÉFORME...

Ce leitmotiv prononcé à plusieurs reprises par ceux qui successivement, nous gouvernent (Droite, comme une soi-disant, Gauche !), justifie à chaque fois la « réforme » nécessaire. Les autres, ceux qui s'y opposent, n'auraient rien compris.

La réforme du statut des ouvriers de l'État qui met en danger notre avenir et notre Fond spécial de retraite, en est un exemple.

À chaque fois qu'une « réforme » est annoncée, nous voyons les experts, les économistes, les chroniqueurs de presse se mobiliser, qui, tels des perroquets bien

dressés, déclarent d'une même voix : on ne peut pas faire autrement, c'est l'avenir, les mesures proposées vont dans le bon sens, il faut adapter notre économie aux exigences de la mondialisation et de l'Europe.

Il faut pouvoir licencier pour recruter ensuite, comme on attend les créations d'emplois suite à la baisse de la TVA dans la restauration, ou les créations d'emplois promises par Gattaz suite aux cadeaux financiers et fiscaux... faits par le gouvernement au patronat. Nous attendons de voir !

Ceux qui nous ont chanté les louanges du traité européen en

2005, sont prêts à tout pour vendre leur idéologie libérale. Résultat : selon une étude de l'ONG Oxfam, 62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale, ou 5% de la population mondiale, alors que ce chiffre était de 388, il y a cinq ans. Beau progrès !

Pour combattre les politiques de réforme, la mobilisation est plus que jamais nécessaire. Nous, retraités, avons toute notre place dans cette lutte avec les salariés en activité. RIEN NE SERAIT PIRE QUE L'IMMOBILISME !

Jacques LAPRIE

▼ L'HOSPITALISATION PRIVÉE AUX MAINS DE LA FINANCE



Même si en France, l'hospitalisation publique domine, la part de marché du secteur privé est très importante.

Ces établissements privés, autrefois propriété de notables ou de groupements de chirurgiens, ont été abandonnés à de nombreux investisseurs appartenant à des fonds de pension américains, chinois ou européens.

Les mesures prises ces dernières années ont permis aux tenants du capital de s'emparer de notre système d'accès aux soins.

Le seul souci de ces marchands de santé étant la rentabilité financière de leurs actionnaires au détriment du pouvoir d'achat, des conditions de travail des salariés et donc des soins apportés aux patients.

D'ailleurs, les premières mesures prises dans le cas de rachat de ces cliniques est d'augmenter considérablement le prix des chambres individuelles, d'instaurer un forfait administratif, tout cela à la charge du patient.

La pression sur les personnels est insupportable. La devise est

de faire toujours plus avec toujours moins de moyens humains et médicaux, et accepter des salaires au niveau du SMIC.

Les soignants n'ont plus aujourd'hui, les moyens d'assumer leur mission. Cela pose un véritable problème de santé publique. Rentabiliser et attribuer des dividendes aux actionnaires financés par notre sécurité sociale et par le CICE, tel est l'objectif de ces fonds de pension, est scandaleux !

Les patients et les soignants, le privé s'en moque.

Tout cela est orchestré avec le silence complice de l'agence nationale de santé, de l'assurance maladie et du ministre de tutelle.

Les maisons de retraite, les EHPAD, sont également victimes de ces prédateurs.

La CGT avec les personnels et les patients, refuse que notre système de santé soit soumis aux exigences des grands groupes financiers.

La CGT appelle à défendre plus que jamais, notre système solidaire de protection sociale.

Gilles MUR

▼ CONSÉQUENCES DE LA SUPPRESSION DES DÉCRETS SALARIAUX

(Décret du 31/12/2016)

Nous sommes en droit de nous poser cette question : les personnels en cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante, sont-ils les laisser pour compte du ministère de la défense ?

D'abord, il est bon de rappeler que la cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante est une mesure de justice sociale pour celles et ceux qui risquent de mourir prématurément du fait de leur exposition à l'amiante.

En parallèle, il faut que le montant de l'indemnité corresponde aux besoins, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, puisque la perte est de 35% par rapport au salaire. Perte aggravée par le gel des bordereaux de salaire depuis 2010.

Ce n'est pas l'augmentation de 0,6%, alignée sur le point d'indice des fonctionnaires, ni les « mesurette » annoncées notamment, en matière d'avancement qui compenseront la perte importante des bordereaux trimestriels. Cerise sur le gâteau, les **bénéficiaires de l'allocation amiante** ne profitent à la lecture des textes, d'aucune de ces mesures !

Il est temps que les bénéficiaires de l'allocation amiante se fassent entendre, pour que :

- **le montant de l'indemnité corresponde au dernier salaire,**
- **cette indemnité soit revalorisée tous les ans,**
- **les droits à l'avancement soient préservés.**

Éric GUENODEN

▼ VOS DROITS : PENSIONS DE RÉVERSION

(Suite de « La Voix des retraités n°6 »)

(Fonctionnaires et salariés sous Convention Collective)

Régime de base, Fonction publique :

Conditions : avoir été marié au moins 4 années, ou 2 années avant le départ en retraite du défunt, ou avoir eu des enfants avec le défunt (Cette dernière condition annule les deux premières).

Il n'y a pas de condition d'âge, ni de condition de ressources, sans condition d'activité.

Le remariage, le pacs, le concubinage annule le droit à la pension de réversion.

Le montant est de 50% de la pension dont bénéficie le conjoint.

Régime de base, salariés du privé :

Conditions : pas de durée minimale de mariage. Le remariage conserve le droit à la pension de réversion.

Conditions d'âge : être âgé d'au moins 55 ans, (51 ans si le décès est déclaré avant 2009)

Conditions de ressources : 20 113,60 euros maximum par an pour une personne seule en 2016 ; 32 181,76 euros maximum par an pour une personne vivant en couple.

Le montant est de 54% de la pension dont bénéficie le conjoint.

Dans les deux cas, si le retraité décédé a eu plusieurs conjoints, la pension de réversion sera partagée au prorata des années de mariage.

Gilles LE MIGNON

▼ QUE LA COLÈRE MONTE PLUS FORT

La réalité qui fâche, c'est la non-revalorisation des retraites depuis 45 mois.

Le cynisme du ministre de la Défense rejoint cette réalité puisqu'il a osé écrire que :

- le statut des Ouvriers de l'État est préservé,
- le statut est modernisé,
- de nouvelles perspectives sont ouvertes,
- les recrutements reprennent,
- le statut est pérennisé, avec des rémunérations et carrières revalorisées.

En un mot, le statut des Ouvriers de l'État a de nouveau un avenir ? En oubliant de dire, qu'il a :

- supprimé 54 professions,
- mis à mort les décrets salariaux de 51 et 67,
- mis en péril le FSPOEIE, etc...

Cette injustice sociale est portée sans relâche par la CGT. Contre la loi travail, en défendant les services publics, l'emploi et l'augmentation du pouvoir d'achat. Contre la casse du statut des Ouvriers de l'État...

C'est notre fierté et nos valeurs. C'est notre syndicalisme.

Ni dans l'accompagnement, ni dans la résignation, nous osons proposer actions et luttes. De fait, nous sommes souvent discriminés, attaqués par le patronat et le gouvernement avec l'appui de beaucoup trop de médias. Mais, soyons sûrs que nous sommes entendus, écoutés, regardés par de nombreux salariés, actifs et retraités.

Soyons en persuadés et **ensemble, nous ferons en sorte que la colère monte plus fort.**

Émile GONDRAN

▼ QUELLE MUTUALITÉ ?

Depuis des années, la mutualité est l'objet de réformes fiscales et juridiques imposées, dont toutes ont eu pour finalité son étranglement par la captation et l'immobilisation d'une partie de plus en plus importante de ses ressources, au détriment des mutualistes et de l'esprit mutualiste qui a présidé à sa création.

Cela a pour conséquences l'augmentation des cotisations, la limitation des prestations et des comportements semblables à l'assurantiel.

C'est une aubaine pour les assurances privées et tous ceux qui voient dans la santé, un marché prometteur. Un mécanisme politique qui dénie à la mutualité sa spécificité en ne la différenciant plus des sociétés à but lucratif, et qui a commencé avec la transcription des directives assurantielles européennes dont les conséquences sont totalement désastreuses, entraînant la disparition de la majorité des mutuelles. En 2015, le nombre de mutuelles en France était de 426, contre 973 en 2008 et 1200 en 2005. Ces nombres attestent de la recomposition profonde du secteur (Chiffres Fnmf). À un horizon pas très lointain, il restera moins de 10 mutuelles.

L'introduction même de la notion de contrat pour définir la relation entre le ou la mutualiste et sa mutuelle est un dévoiement. Cette assimilation commerciale infondée qui a « légitimé » la base de l'imposture et de la manipulation cautionnant la prétention des pouvoirs publics à fiscaliser la mutualité.

Le ou la mutualiste est un(e) adhérent(e), pas un(e) client(e). Lorsqu'un(e) mutualiste verse sa cotisation, il ou elle ne participe pas à l'enrichissement d'actionnaires mais il ou elle apporte sa participation à une construction commune, un système, dont il est l'artisan à égalité de droits et de devoirs.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes, pas de capitaux. La solidarité ne se taxe pas. Avec la fiscalisation, ce sont les mutualistes qui scandaleuse-

ment, sont spoliés de leur bien commun.

Aujourd'hui, les détenteurs des dogmes sociaux et économiques, qui entendent nous soumettre à leurs définitions en nos lieux et place, « n'en étaient même pas encore au stade des gamètes », que la mutualité accomplissait déjà son œuvre de vie, de progrès et de concorde, plaçant la vie au cœur de sa mission.

Jean Pierre BACH

NOS PROPOSITIONS :

Dans l'esprit des fondateurs de la Sécurité Sociale, la Cgt agit pour l'aboutissement d'un remboursement à 100%, dans un processus de complémentaire entre la Sécu et les mutuelles, hors des marchés financiers.



▼ UNE RUPTURE DE STOCK PROVOQUÉE

Le médicament est devenu une denrée marchande soumise aux lois du profit avec de graves conséquences sur la santé des patients.

Les tiroirs des pharmaciens sont partiellement vides. Certains traitements, souvent essentiels, viennent à manquer. Les médicaments ne sont pas des marchandises comme les autres. Ils

ne peuvent pas être la propriété exclusive de quelques grands groupes multinationaux. Un exemple récent nous éclaire sur cette situation. L'Algérie qui vient de mettre en production le traitement contre l'Hépatite C pour un coût de 1000 euros au lieu des 45 000 réclamés par la firme GILEAD, propriétaire des brevets.

Les grossistes sont alors tentés de privilégier le marché qui rapporte le plus. Comprenez celui où le médicament est vendu le plus cher. La santé des patients en France et ailleurs, ne peut pas être conditionnée aux intérêts de groupes multinationaux dont le seul objectif est de maximiser leurs profits.

Gilda PEYRE